

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Affectation du
résultat 2024 - Budget
annexe Résidence
Belle Feuille

N° D_21_2025 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

28

L'excédent d'exploitation 2024 du Budget annexe Résidence Belle Feuille doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2025.

Le résultat d'exploitation 2024 du budget annexe Résidence Belle Feuille s'élève à 97 518.07 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire et d'élève à la somme de 34 493.29 euros.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 97 518.07 € :

- en exploitation au 002 en recettes pour un montant de 97 518.07 €

Et d'inscrire l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes soit 34 493.29€.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 24 mars 2025.

.../...

suite de la délibération n° D\_21\_2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :  
(7 abstentions : M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- **D'AFFECTER** l'excédent d'exploitation 2024 d'un montant de 97 518.07€ au Budget Primitif 2024 au compte :

➤ **002 – Excédent antérieur reporté :**  
Pour un montant de 97 518.07€

Et d'inscrire l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes soit 34 493.29€.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

